

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 17 novembre 2011 à 19 H 00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Absents : 0

Date convocation et affichage : 10/11/2011

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de la Fabrique, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Jean-Marcel CASTET, Maire sortant

Renaud CALVAT, Robert TRINQUIER, Marie MOULIN, Ghislaine TOUPAIN, Sabine PERRIER-BONNET,
Laurent PUIGSEGUR, Sylvie COULON, Michel COMBETTES, Adjoints,

Emile BATIGNE, Jacques ARLERY, Claude JENNEPIN, Nicole RENARD, Gaby MOULIN-TEMPIER, André MIRAL,
Joëlle ALIAGA, Nadine ALART, Bella DEBONO, Patrick CASTELLANO, Magali NAZET-MARSON, Christine DELAGE,
Jean-Pierre LOPEZ, Alexandra DI FRENNA, Patrick LASFARGUES, Dominique ASTOLFI, Thierry RUF, Conseillers
Municipaux.

Membres représentés :

Christine SAUZET pouvoir à Jean-Pierre LOPEZ

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Nicole RENARD

1- ELECTION DU MAIRE PAR SUITE DE DEMISSION

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que par suite de la démission de Monsieur Jean-Marcel CASTET, Maire, acceptée par Monsieur le Préfet de l'Hérault le 7 novembre dernier, le Conseil Municipal est invité à procéder à une nouvelle élection du maire. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné Nicole RENARD et Patrick LASFARGUES en qualité d'assesseurs.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote puis au dépouillement.

A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	3
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
Renaud CALVAT	23	Vingt-trois

Monsieur Renaud CALVAT est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

2- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Président de séance indique qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à huit le nombre des adjoints au maire.

3- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

A l'issue du délai de dépôt des listes, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire puis au dépouillement.

A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	3
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
Marie MOULIN	23	Vingt-trois

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie MOULIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur feuille de proclamation ci-dessous.

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
FEUILLE DE PROCLAMATION**

QUALITE	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS PAR LE CANDIDAT OU LA LISTE
Monsieur	CALVAT Renaud	15 juillet 1970	MAIRE	23
Madame	MOULIN née VALENTIN Marie	23 décembre 1942	1 ^{er} adjoint	23
Monsieur	TRINQUIER Robert	8 janvier 1960	2 ^{ème} adjoint	23
Madame	TOUPAIN née MORETTE Ghislaine	3 juillet 1941	3 ^{ème} adjoint	23
Monsieur	PUIGSEGUR Laurent	31 janvier 1972	4 ^{ème} adjoint	23
Madame	BONNET née PERRIER Sabine	31 janvier 1958	5 ^{ème} adjoint	23
Monsieur	COMBETTES Michel	30 avril 1955	6 ^{ème} adjoint	23
Madame	COULON née SOLER Sylvie	26 septembre 1965	7 ^{ème} adjoint	23
Monsieur	MIRAL André	6 juillet 1947	8 ^{ème} adjoint	23

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT

4- VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA NOMINATION DE M. Jean-Marcel CASTET EN QUALITE DE MAIRE HONORAIRE DE LA VILLE DE JACOU

rapporteur : Renaud CALVAT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adoption du vœu suivant :

« Le Conseil Municipal de Jacou, réuni le 17 novembre 2011, en vertu de l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, en remerciement des vingt-deux années passées en tant que Maire de Jacou et afin qu'il lui apporte soutien et conseil, demande à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région, de nommer Jean-Marcel CASTET, Maire honoraire de la ville de Jacou ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées